

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2020-2021 - 63

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/02/2021

Réuni le : 08/03/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 15/02/2021

Sur la :

[] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'utilisation de l'enveloppe attribuée pour la dotation horaire globalisée 2021/2022 selon les documents joints

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 7

Contre : 7

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0

Décision du Président du conseil d'administration : acte signé avec accord

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 53 - 64
Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

TURBOSELF :

Le contrat Technique, Engagement et Assistance pour la Maintenance TURBOSELF entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et la société INCB est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Assistance et maintenance des installations TURBOSELF

Durée : 3 ans : 2021 à 2023

Disposition financière : 2 780.70€ HT soit 3 336.84€ TTC. Tarif révisable en chaque début d'année civile selon clause de révision de prix indiquée au contrat

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarif café amélioré dans le cadre des accueils extérieurs

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2020-2021 - 65

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/02/2021

Réuni le : 08/03/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le tarif du café amélioré dans le cadre des accueils extérieurs

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le tarif de 2.50€/personne concernant la mise en place d'un café amélioré (café, thé, jus de fruit, viennoiseries, ...) pour l'accueil d'extérieurs est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Remboursements des frais de déplacement des personnels

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2020-2021 - 66

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/02/2021

Réuni le : 08/03/2021

Sous la présidence de : Frederic Cuvelier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la modalité de remboursements des frais de déplacement des personnels

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels selon les modalités ci-dessous :

-Remboursement selon le dernier décret et le dernier arrêté en vigueur

-Aucun remboursement ne sera réalisé lorsque le déplacement se déroule sur la résidence administrative (commune de Bruay-La-Buissière : commune d'implantation du Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT ») ou sur la commune de résidence familiale.

-Le site INTERNET Michelin sera utilisé comme référence pour le calcul kilométrique des trajets ; calcul au plus court en terme de kilométrage : de ville à ville et au moins onéreux.

-Le remboursement sera autorisé pour les déplacements se déroulant sur les communes limitrophes à la résidence administrative (Bruay-La-Buissière) et les communes limitrophes à la résidence familiale.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0